



Session ordinaire du 1^{er} mai 2018
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of May 1st, 2018
QUESTION PERIOD

Début: 19 h

Q :

- La question concerne la dérogation mineure demandée pour le 10 ch. Scott. Est-ce que le nombre d'espaces de stationnement va augmenter?
- Quand est-ce que la modification de la marge de recul a été réduite de 4.5 m à 1.5 m dans ce secteur?

R :

- Non, il s'agit d'une dérogation concernant la profondeur des espaces de stationnement.
- Le 8 février 2012, entrée en vigueur du règlement 797-11.

Q :

- On m'a laissé savoir que je pouvais faire la demande pour avoir une clôture privée. J'aimerais une clôture de bois solide, de 6 pieds de haut, dans le cadre des travaux au 10 ch. Padden.
- Quand débiteront ces derniers?

R :

- Vous pouvez en faire la suggestion au Directeur général en écrivant un courriel à info@chelsea.ca.
- Aucune demande de permis de construction n'a été déposée à ce jour.

Q :

- Où en est-on avec le développement du Loft?

R :

- Il devrait commencer cet automne.

Q :

- Où puis-je trouver le procès-verbal du dernier conseil et quand est-il publié?

R :

- Le procès-verbal est publié un mois après le conseil sur le site Web. Les procès-verbaux ne sont pas publiés avant d'être approuvés par le conseil.

Q :

- Le règlement de mise en place du Comité pour le sentier communautaire mentionnait que les réunions du comité se feraient à huis clos. Je demanderais au conseil que celles-ci soient rendues publiques.

R :

- Nous aurons une discussion concernant la demande.

Q :

- Pourquoi les items J, K et L de la section 7 de l'ordre du jour de ce soir ont-ils été enlevés?

R :

- Les lots sont très petits et le règlement spécifie le nombre d'arbres exigé. Il se peut que cela ne soit pas possible, il faudra en discuter. La modification proposée sera transmise au CCRN concernant la plantation des arbres.



Session ordinaire du 1^{er} mai 2018
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of May 1st, 2018
QUESTION PERIOD

Q :

- Est-ce que ces propositions sont discutées au sein du CCU?

R :

- Oui. Des discussions supplémentaires sont nécessaires. C'est la raison pour laquelle il y a un Avis de motion et que le sujet ne sera pas présenté aujourd'hui.

Q :

- Demande si les représentants de la Municipalité à la Fondation Chelsea Foundation ont droit de vote.

R :

- Oui, il y en a deux.

Q :

- J'ai été surprise de constater que la Municipalité était fermée lors d'une journée où les résidents auraient pu avoir besoin de la Municipalité. Cela fait partie du rôle de la Municipalité de supporter ses résidents dans une journée comme celle-là. Il faudrait considérer avoir une génératrice pour s'assurer que les bureaux restent ouverts en tout temps.

R :

- On ne peut pas demander à notre personnel de travailler sans électricité et sans eau courante. De plus, nous ne voulons pas que le personnel prenne la route dans ce genre de conditions. Douze pompiers étaient disponibles ce jour-là et durant la nuit pour répondre aux appels d'urgence. Il en était de même pour la MRC, Services policiers des Collines. Votre suggestion pour une génératrice sera discutée.

Q :

- J'ai assisté à l'AGA de Sentier Chelsea et il a été mentionné qu'ils étaient partenaires avec la Municipalité. Dans ce cas-là, comment ce fait-il que Sentier Chelsea n'ait pas les mêmes termes d'influence pour des questions de transparence comme celle de la CCN?

R :

- Le terme partenaire peut être utilisé de plusieurs façons comme c'est le cas avec la Société historique de la Vallée de la Gatineau. Tout comme la Fondation Chelsea Foundation, on doit avoir un protocole, car elle gère un bien municipal. Nous allons prendre cette remarque en considération et voir s'il devrait ou non y avoir une entente.

Fin : 19 h 30